

Les étapes



Publié sur Réseau des GRETA d'Alsace (<https://www.gip-fcip-alsace.fr>)

## Les étapes

### Information collective

Pré-inscription sur : [www.francevae.fr](http://www.francevae.fr)

Un conseiller vous renseigne sur tout le dispositif, l'enchaînement des actions à entreprendre, les diplômes, le financement, l'accompagnement, ... avant d'envisager toute démarche.

Si vous avez 1 an d'expérience professionnelle dans un même secteur d'activité, vous pouvez participer à une des réunions d'information animées par le DAVA sur l'ensemble des territoires du 67 et du 68.

*100 % des participants sont satisfaits de nos informations collectives.*

### Étude de projet : livret 1

Cette étape sert à :

- Vérifier la **faisabilité** de votre projet V.A.E. (1 an minimum)
- **Cibler le diplôme** correspondant le mieux au contenu de votre expérience.

En cas d'acceptation, la réponse à cette étude (notification de recevabilité) est envoyée par courrier dans un délai de 2 semaines après dépôt du livret 1.

Cette étude se fait lors d'ateliers de faisabilité animés par un des conseillers experts.

*100 % des personnes conseillées apprécient la clarté des informations données.*

### Réalisation du dossier : Livret 2

Le livret 2 est le document qui va **mettre en valeur** les éléments de votre expérience professionnelle en lien avec les exigences du diplôme visé.

*100 % des candidats ont une impression d'ensemble positive de l'accompagnement.*

## Dépôt du Livret 2

Le rectorat transmettra le livret aux membres du jury V.A.E de votre diplôme. Vous serez ensuite convoqué à un entretien avec ce jury.

Prochaines dates limites de dépôt :

- **2 Septembre 2019**

- **Janvier 2020**

## Entretien avec le jury V.A.E.

Cet entretien n'est pas un oral d'examen mais un échange professionnel.

Les questions portent autant sur le livret 2 que sur d'autres aspects liés à votre métier.

Les entretiens se déroulent au rythme de deux sessions par année :

- **Novembre**

- **Mars.**

*Le jury est composé d'enseignants de la discipline et de professionnels du métier.*

*La durée de ces entretiens est de 20 à 45 min.*

## Délibération du jury

Le jury prend une décision :

- validation totale : obtention du diplôme
- validation partielle : obtention de certaines unités
- aucune validation.

*En cas de validation partielle ou d'aucune validation les experts du DAVA vous invitent à un **entretien conseil** (post-jury) pour vous guider dans les démarches à suivre pour obtenir le reste du diplôme.*

**A chaque étape de votre parcours vous aurez toujours la possibilité d'avoir un interlocuteur spécialiste vers qui vous référer.**